

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME «PERSPECTIVES-JEUNESSE»—ON DEMANDE QUE LA POLITIQUE ACTUELLE SOIT CONTINUÉE

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Étant donné l'intérêt des jeunes pour le programme «Perspective-Jeunesse», que le gouvernement a sans doute discuté de cette politique récemment, le ministre serait-il en mesure d'assurer la Chambre que cette politique se continuera l'an prochain et, dans la négative, quand pourrait-il faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, la décision à ce sujet n'est pas définitive, mais je crois que très bientôt, je serai en état de faire une déclaration relative à ce programme.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI ET LE CALCUL DES PRESTATIONS

[Traduction]

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Envisage-t-il de retirer le règlement qui stipule que l'indemnité de cessation d'emploi est considérée comme un revenu aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage, vu que cette disposition a donné naissance à un certain nombre d'injustices?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur. Nous avons réexaminé le règlement en vue de limiter éventuellement à 32 semaines l'application de la clause sur l'indemnité de cessation d'emploi afin d'éliminer le risque que certains chômeurs se voient refuser des prestations du fait qu'ils auraient travaillé 20 semaines complètes avant la période de 32 semaines, mais nous n'avons certainement pas l'intention d'annuler cette disposition de la loi.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. A-t-il pris des mesures pour s'assurer que les indemnités de départ, dues aux anciens employés du gouvernement fédéral qui ont été mis à pied, leur sont versées plus rapidement que dans le passé, puisqu'en fait ils doivent vivre de ces indemnités pendant plusieurs semaines avant de toucher des prestations d'assurance-chômage? Tel est en particulier le cas de plus de 40 personnes des forces canadiennes de Gimil.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a mené une enquête au sujet du système de paie dans son ministère, enquête dont l'un

des objectifs est d'accélérer le processus que l'on vient de mentionner.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—AUTORITÉ DES CENTRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE À ÉTUDIER LES DEMANDES DE PROJETS

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Tout à l'heure, il nous parlait de programmes à long terme pour les provinces Maritimes. Depuis l'annonce du nouveau programme fédéral pour cet hiver, les centres de main-d'œuvre sont-ils actuellement autorisés à discuter avec les municipalités du Canada—et non seulement d'une partie du pays—pour mettre en œuvre, immédiatement ou le plus tôt possible, des travaux qui peuvent être autorisés?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question devrait plutôt être posée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de qui relèvent les centres de main-d'œuvre. Je crois que les négociations en cours entre les provinces et le gouvernement fédéral doivent se continuer, avant que les Centres de main-d'œuvre ne soient autorisés à étudier les requêtes.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA QUESTION DES FRAIS DE PUBLICITÉ

[Traduction]

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il pris en considération la recommandation faite par le CRTC, au mois de juillet, à savoir que l'article 12 (1) a) de la loi de l'impôt sur le revenu soit modifié de façon à inclure comme dépenses normales les frais de publicité faite à la radio et à la télévision canadiennes?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore étudié la question.

M. Murta: Je voudrais demander au ministre des Finances, à la suite des déclarations contradictoires qui ont été faites dans le Manitoba, s'il a eu des consultations quelconques avec le président du Conseil de la radio-télévision canadienne au sujet de la demande que cet organisme a faite pour modifier l'article 12 (1) a) de la loi de l'impôt sur le revenu. Si oui, pourrait-il révéler à la Chambre la nature de ces consultations?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, aucune consultation n'a eu lieu. Mon ministère n'a pas encore étudié cette question sous quelque forme que ce soit.

M. Baldwin: Le budget de novembre en tiendra compte.

L'hon. M. Benson: Le budget de la semaine prochaine. Il y en a un chaque jeudi.